



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LA DIRECTRICE GENERALE

Afssa – dossier n°2000465 CALTIR WG  
Dossier rattaché n°8700750

Maisons-Alfort, le 3 avril 2008

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de la préparation générique de la préparation  
phytopharmaceutique CALTIR WG (n°entrant : 2000465)**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par ARYSTA LIFESCIENCE, de demande d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation générique (bis) concernant le produit CALTIR WG ( n°entrant : 2000465)

**Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation de référence BASULTRA DF a été retirée le 06/02/2004, la demande présentée par ARYSTA LIFESCIENCE est considérée comme non recevable.**

**Pascale BRIAND**